

NOUVEAU  
SEJOUR



SE RESSOURCER EN FAMILLE  
EN PLEIN COEUR DU VAR (83)

# SÉJOURS REPIT FAMILLES



Profitez en famille d'un séjour plein de douceur au cœur d'un panorama splendide



15 - 22 AVRIL 2023  
23 - 30 AVRIL 2023

DATE LIMITE DE  
PRÉ-INSCRIPTION :  
10 FÉVRIER 2023

Séjours dans un gîte à Cuers,  
au pied des collines des Maures



3700 €

(hors transport, hors restauration)

 Jusqu'à 5 personnes par gîte

 1 accompagnateur par famille

# Du temps pour soi et en famille



## Pour qui ?

Familles avec un proche en situation de handicap, mineur ou adulte

Jusqu'à 5 personnes par gîte

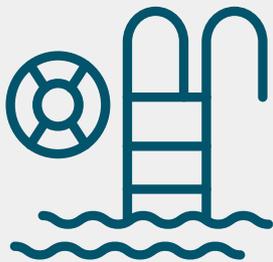


## Quel programme ?

Des activités et ateliers, sur place, pour la personne en situation de handicap

Du temps libre pour les proches aidants

En option, ateliers bien-être et détente



## Quels équipements ?

Gîte adapté et entièrement équipé

Piscine accessible intérieure chauffée

Location de matériel spécifique et prestations médicales à organiser directement avec l'hébergement



## Quel accompagnement ?

Un accompagnateur par famille

Un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne pour la personne en situation de handicap

## Informations :

01 40 78 56 62 - [evasion@apf.asso.fr](mailto:evasion@apf.asso.fr)

DES AIDES FINANCIÈRES POUR FACILITER VOTRE DÉPART EN VACANCES !

# FINANCER SON SÉJOUR



1

L'ANCV ([ancv.com](http://ancv.com)) propose des aides de financement : l'Aide aux Projets Vacances, Bourse Solidarité Vacances, Seniors en vacances...



2

Dispositifs publics d'aide sociale : les CAF ([caf.fr](http://caf.fr)), CPAM ([ameli.fr](http://ameli.fr)) et les collectivités territoriales ([unccas.org](http://unccas.org)) peuvent accorder des aides

3

Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du handicap ? Le surcoût lié au handicap et frais de transport peuvent être pris en charge. Les personnes n'étant pas sous le régime de la PCH peuvent également solliciter les MDPH via le Fonds Départemental de Compensation ([mdphenligne.cnsa.fr](http://mdphenligne.cnsa.fr))

4

Autres dispositifs privés : les comités d'entreprise, les associations caritatives, les mutuelles complémentaires, les caisses de retraites complémentaires... N'hésitez pas à les contacter !